

2014-UNAT-429, Leclercq

Décisions du TANU ou du TCNU

Unat a considéré un appel du secrétaire général. UNAT a noté que l'appel n'avait abordé que l'octroi de dommages-intérêts matériels. Unat a jugé que le membre du personnel avait droit à un salaire de base brut d'un an en dehors du congé de maladie pour la période de sa maladie certifiée. Unat a jugé que l'attribution du salaire brut de douze mois pour les dommages-intérêts matériels à la suite de la non-renouvellement n'était pas disproportionnée, en tenant compte de son service de 2003 à 2011. Unat a jugé que Undt avait examiné de manière approfondie les principes gouvernés dans la récompense des dommages-intérêts et a suivi la jurisprudence d'Unat. UNAT a rejeté l'appel et a confirmé le jugement de l'UND.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Jugement de l'UND: le demandeur a contesté la décision de ne pas renouveler son contrat. UNDT a constaté que la décision contestée était illégale et que le demandeur aurait raisonnablement pu s'attendre à ce que son contrat ait été renouvelé. Undt a accordé les dommages-intérêts du demandeur correspondant au salaire de base brut d'un an et aux dommages-intérêts moraux.

Principe(s) Juridique(s)

ST / AI / 2005/3 («congé de maladie») établit qu'une nomination doit être prolongée pour la période de maladie certifiée jusqu'au droit maximum des congés de maladie. L'instruction administrative stipule clairement que les congés de maladie sont un droit. Le crédit pour les dommages-intérêts importants pour les dommages-intérêts non renouvelaires et moraux peut s'accumuler pendant que le membre du personnel est en congé de maladie parce que les congés de maladie ne sont pas accordés en compensation pour la perte de gain ou de perte d'attentes, mais en raison de l'incapacité pour le service en raison de la maladie qui continue Au-delà de la date

d'expiration de la nomination.

Résultat

Appel rejeté sur le fond

Applicants/Appellants

Leclercq

Entité

CCI

Numéros d'Affaires

2013-486

Tribunal

TANU

Lieu du Greffe

New york

Date of Judgement

6 mar 2016

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Prestations et droits

Congé de maladie
Compensation
Dommages-intérêts pécuniaires (matériels)
Non-renouvellement
Motif arbitraire ou abusif

Droit Applicable

Instructions Administratives

- ST/IA/2005/3

Jugements Connexes

UNDT/2013/055
2012-UNAT-219
2010-UNAT-092